

COMMUNE DE LA BOURGONCE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 23 JANVIER 2015 A 20H30

COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal de LA BOURGONCE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Denis HUIN, Maire

Présents :

Mrs Denis HUIN - Gérard MICHEL - Rémy ANTOINE - Yannick GOLIOT - Miguel LEJAL - Laurent MELINE - Idir ZATOUT - Patrice BRICKERT - Willy COLIN - Frédéric PERNIN
Mmes Nadine MARTIN Sabrina MANGENOT - Géraldine MASSON.

Procuration : Mickaël CHENAL à Denis HUIN et Dominique HEBERLE à Rémy ANTOINE

A été nommé secrétaire de séance : Nadine MARTIN

Assistait à la réunion : Laurence GREDY, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 28 novembre 2014.
2. Participation syndicale 2015 au Syndicat Scolaire Intercommunal
3. Election du 1^{er} février 2015 : consultation des électeurs lorrains sur le projet de financement de la gare de Vandières.
4. Renouvellement de l'adhésion à l'Agence Technique Départementale
5. Programme des travaux 2015 de l'ONF
6. Demande d'adhésion de collectivités au SMDANC
7. Demande de subvention du Club « Les Brimbelles »
8. Demande de collectes de fonds de l'Association des Maires en faveur des départements sinistrés de l'Aveyron, des Pyrénées Orientales et du Var
9. Chauffage salle de la Féculerie
10. Obligation d'identification des équidés
11. Questions diverses : convention adhésion médecine préventive du Centre de Gestion

1 -Approbation du compte-rendu de la réunion du 28 Novembre 2014.

Le compte – rendu de la réunion du 28 Novembre 2014 est approuvé par le conseil.

2 – Participation financière 2015 au Syndicat Scolaire Intercommunal

Mr le Maire informe le Conseil qu'en raison du retard dans le versement du solde de la prestation CAF, la Trésorerie du Syndicat Scolaire ne permet pas de faire face aux dépenses et notamment au paiement des salaires de début de l'année.

Il informe que lors de sa réunion du 18 décembre 2014, le Syndicat a demandé à la Commune de procéder au recouvrement du 1er acompte de la participation syndicale 2015.

Les participations syndicales ayant été calculé selon une estimation du Budget Primitif 2015 du Syndicat Scolaire, les montants exacts seront réajustés lors du vote définitif du Budget Primitif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser un 1er acompte de 23 935 € afin de procéder au paiement des salaires pour 2015.

VOTE : 13 + 2 POUR

3 – Election du 1^{er} février 2015 : consultation des électeurs lorrains sur le projet de de financement de la gare de Vandières

Retour sur le projet

La gare d'interconnexion de Vandières doit permettre les liaisons des villes de la région avec les autres grandes villes de France, par le biais d'un lien direct entre TGV et TER, évidemment dans les deux sens.

Pour rappel, la gare d'interconnexion de Vandières était prévue dès l'origine, et la nécessité de sa réalisation a été validée tout au long du parcours d'élaboration de la ligne à grande vitesse (ou LGV). Elle a fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique, et son financement (120 millions d'euros) est d'ores et déjà acté.

Le projet de gare d'interconnexion TGV-TER de Vandières continue de faire débat.

C'est pourquoi, le président de la région Lorraine souhaite l'organisation d'une consultation pour connaître l'avis des lorrains sur une possible construction d'une nouvelle gare TGV à Vandières. Un vote qui se déroulera le 1^{er} février 2015, dans toutes les communes de la région.

Le scrutin aura lieu de 8h à 18h. Les électeurs lorrains devront répondre par « oui » ou « non » à la question suivante : **«La gare d'interconnexion TGV-TER de Vandières, dont la construction a été reconnue d'utilité publique en 2011 par décret, peut être réalisée sans être supportée par une contribution nouvelle des collectivités publiques. Compte tenu de cette possibilité sur le plan financier, pensez-vous que le Conseil Régional de Lorraine puisse s'engager dans sa réalisation et dans la transformation de Louvigny en gare de fret TGV ?».**

Monsieur le Maire rappelle que ce vote n'est pas un référendum mais une consultation de la population, le résultat n'aura aucune incidence sur le projet de construction de la gare.

Pour participer chaque électeur lorrain pourra se rendre dans son bureau de vote habituel. Il est rappelé que les personnes qui se sont inscrites sur la liste électorale de la commune au 31 décembre 2014 ne peuvent participer à la consultation, leur inscription n'entrant en vigueur que le 28 février 2015. Ces personnes devront se rendre dans leurs anciennes communes pour participer à ce vote.

Afin d'organiser la journée d'élection au sein du conseil, un tableau de tour de garde a été rempli afin d'assurer les 10 heures de permanence .

4 - Renouvellement de l'adhésion à l'Agence Technique Départementale

En 2014, la commune a adhéré à l'Agence technique Départementale. Cette adhésion étant annuelle, il convient donc de délibérer à nouveau pour adhérer en 2015. L'adhésion 2014 était de 550,20 €.

Madame Nadine MARTIN rappelle que ce sont des anciens salariés de la DETR qui ont créé cette agence et qu'à l'heure actuelle, la DETR assure toujours la réalisation des études.

Monsieur Gérard MICHEL propose de reporter l'adhésion et demande des renseignements tarifaires auprès de l'agence.

Approuvé à l'unanimité.

5- Programme des travaux ONF pour 2015

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur les travaux de maintenance 2015 qui sont estimés à 1 300 € H.T.

VOTE : 13 + 2 POUR

6 – Demande d'adhésion des collectivités au SMDANC

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur :

- les demandes d'adhésion des communes de HERGUGNEY et REPEL
- la demande de retrait de la commune de AULNOIS

VOTE : 13 + 2 POUR

7 – Demande de subvention du club « Les Brimbelles »

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil de la demande formulée par le Club "Les Brimbelles" sollicitant une subvention de fonctionnement de 100 € pour 2015, identique à 2014 pour équilibrer leur budget prévisionnel de 760,-€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'augmenter la subvention et alloue la somme de 125 € au Club des Brimbelles pour 2015.

VOTE : 13 + 2 = 15 POUR

8 - Demande de collectes de fonds de l'Association des Maires en faveur des départements sinistrés de l'Aveyron, des Pyrénées Orientales et du Var

Suite aux dégâts occasionnés par les intempéries et pluies diluviennes dans le sud de la France, 3 associations départementales de Maires ont initié une collecte de fonds. Sont concernés, les départements de l'Aveyron, des Pyrénées Orientales et le Var. L'Association des Maires des Vosges nous a transmis les coordonnées bancaires des ces 3 associations, elle fait appel à la solidarité des élus et sollicite une aide financière.

Le conseil rappelle que lors de la tempête de 1999, aucune aide n'a été proposée et décide de ne pas donner suite à la demande de l'Association des Maires des Vosges.

VOTE : 13 + 2 = 15 POUR

9 - Chauffage salle de la Féculerie

Actuellement, les 2 radiateurs de la Féculerie fonctionnent avec ceux de l'atelier branchés sur la chaudière. Pour chauffer la salle, Alain doit actionner la chaudière qui consomme du fuel.

La pièce étant très froide, le conseil propose de poser 2 radiateurs électriques. La question qui se pose est la suivante : doit-on garder les anciens radiateurs en plus des nouveaux ou faut-il les enlever et ne garder que les radiateurs électriques ?

La salle étant très froide, le conseil demande à Laurent un devis pour changer les fenêtres. Un devis sera également demandé pour la pose d'une VMC.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de remplacer les 2 radiateurs à la salle de la Féculerie et 1 radiateur au stade.

VOTE : 13 + 2 = 15 POUR

10 - Obligation d'identification des équidés

Information provenant des Haras nationaux : depuis le 1^{er} janvier 2008, tous les équidés présents sur le territoire français doivent être obligatoirement identifiés et « pucés » quelles que soient leur race, leur origine ou leur utilisation sous peine d'une amende de catégorie 3 (450 €). Cette réglementation a été adoptée par la Commission européenne afin de doter l'Europe d'un système de protection des équidés. Pour régulariser un équidé non identifié, le propriétaire doit se mettre en contact avec un identificateur : agent des Nationaux au 0811 90 21 31 ou un vétérinaire habilité (liste disponible sur le site des Haras nationaux)

VOTE : 13 + 2 = 15 POUR

11 - Convention adhésion médecine préventive avec le Centre de Gestion

La convention de médecine préventive qui lie le Centre de Gestion et la MSA depuis 1994 est arrivé à son terme le 31 décembre 2014.

Suite à des départs de médecins du travail de la MSA, le Centre de Gestion propose aux collectivités un nouveau schéma de surveillance médicale basée sur la pluridisciplinarité de l'équipe de santé au travail.

Ainsi le nouveau modèle de santé au travail est le suivant :

- **Un médecin du travail** de la MSA pour les surveillances médicales particulières (congé longue maladie, femmes enceintes, agents souffrant de pathologies particulières, travailleurs handicapés...)
- **Un infirmier de santé** au travail du CDG88 pour les suivis médicaux des agents par le biais d'une surveillance médico-professionnelle sous l'autorité du médecin du travail de la MSA.
- **Un psychologue** du travail pour traiter les situations psycho-social sur demande du médecin du travail de la MSA
- **Un ergonome** pour analyser les situations à risques et proposer des améliorations.

Les résultats attendus de cette réorganisation sont :

- une prestation plus large de prévention des risques professionnels
- un suivi médico-professionnelle à tous les agents adhérents au service
- des compétences pluridisciplinaires (psychologue, infirmier ...)
- un lien fort et efficient entre le service de santé au travail et les instances médicales du Centre de Gestion.

Cette adhésion permettra d'améliorer l'organisation afin d'assurer un meilleur suivi des situations complexes de travail de vos agents.

Le Conseil demande de plus amples informations avant de signer la convention.

Approuvé à l'unanimité.

12 - Questions diverses

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre d'une optimisation du dispositif territorial au sein de la compagnie de Saint-Dié, cette opération pourrait se traduire par un transfert des Communes de La Bourgonce et de La salle vers le groupement de gendarmerie de Raon l'Etape pour plus de cohérence de continuité territoriale et des délais d'intervention raccourcis.

La séance est levée à 22H15

Fait à LA BOURGONCE, le 26 janvier 2015

Le Maire,
Denis HUIN